La vocation et la mission de la famille dans l'Église et le monde d'aujourd'hui

Réponse de la Conférence épiscopale allemande aux questions relatives à la réception et à l'approfondissement de la Relatio Synodi dans le document préparatoire à la XIVe Assemblée générale ordinaire des Pères synodaux en 2015

La Conférence épiscopale allemande réunie en Conseil permanent les 26 et 27 janvier 2015, ainsi qu'en Assemblée plénière de printemps du 23 au 26 février 2015 à Hildesheim, a examiné en détail les linéaments préparatoires de la XIVe Assemblée générale ordinaire des Pères synodaux (du 04 au 25 octobre 2015). Aussi bien la Relatio que les questions ont été publiées sur les sites Internet des diocèses afin de donner aux croyants et aux paroisses la possibilité de s'exprimer vis-à-vis de leur diocèse. Le Comité central des catholiques allemands (Zentralkomitee der deutschen Katholiken – ZdK), la Conférence allemande des supérieurs généraux des ordres (Deutsche Ordensoberenkonferenz – DOK) et la Journée des facultés catholiques de théologie ont été priés de prendre position.

Le fait que le peuple de Dieu ait été consulté aussi en préparation au Synode ordinaire des évêques en 2015 a été très positivement accueilli dans les diocèses et au sein des associations. Les croyants remercient d'avoir été consultés et ils voient dans cette consultation une intensification du dialogue avec l'Église. De nombreux retours déplorent toutefois les formulations des questions, caractérisées par l'emploi de termes théologiques spéciaux, par des redondances et des formulations déconnectées de la vie et dans lesquelles de nombreux croyants ne parviennent pas à reconnaître l'expérience qu'ils font du mariage et de la famille. C'est pour cette raison que bien souvent les questions n'ont pas toutes reçu de réponses et que la participation des croyants a été moins importante que lorsqu'il s'était agi de répondre au questionnaire préparatoire à l'Assemblée extraordinaire des Pères synodaux l'année dernière. Ce faisant, il faut se rappeler que, outre l'exiguïté du calendrier, les nouvelles questions ne visent pas la description de la situation actuelle du mariage et de la famille, mais le développement de nouvelles réponses pastorales. Ce double sondage a éveillé chez de nombreux croyants des attentes intenses envers le Synode des évêques dont ils espèrent un perfectionnement de la doctrine ecclésiale et de la pastorale sur les questions du mariage et de la famille.

Dans la consultation des évêques ont aussi été intégrés les prises de position émanant des spécialistes diocésains de la pastorale du mariage et de la famille, des services d'éducation familiale ainsi que, dans plusieurs diocèses, les votes des instances délibératives épiscopales (conseil des prêtres, conseil pastoral diocésain, conseil spirituel). En outre, les questions de la pastorale du mariage et de la famille sont intensément débattues depuis que le Synode des évêques a été annoncé dans la presse catholique ainsi que dans des périodiques et publications théologiques.

Après avoir consulté le peuple de Dieu, la Conférence épiscopale allemande formule ses réponses aux pages suivantes, des réponses expressément destinées à former des points forts thématiques. Elle se laisse guider ici par le « tournant pastoral que le Synode extraordinaire dans le contexte du Concile de Vatican II et de la doctrine du Pape François a commencé à écrire » (Lineamenta, p. 26) et soutient expressément une « pastorale qui soit en mesure de reconnaître la libre action de notre Seigneur aussi en dehors des schémas habituels, et à prendre sans hésitation cette allure ‹ d'hôpital de campagne › qui promeut tant la proclamation de la miséricorde divine » (Lineamenta, p. 21).

De la question introductive relative à toutes les parties de la Relatio Synodi

Contrairement à l'intention expresse et au libellé en début de questionnaire, qui est de développer la doctrine du mariage et de la famille à partir des « périphéries existentielles », la Relation Synodi et les formulations du questionnaire partent encore trop d'un portrait idéal de la famille qui ne correspond pas aux réalités sociales en Allemagne. Ainsi se plaint-on que l'idéalisation du mariage et de la famille ne produise aucun effet attrayant chez de nombreuses personnes, et qu'elle contribue au contraire à ce que beaucoup renoncent à un mariage sacramentel. En conséquence, beaucoup de croyants souhaitent des mesures plus nettes, déjà décrites en phase préparatoire du Synode extraordinaire des évêques (2014), permettant de combler « le fossé entre la doctrine de l'Église et la réalité vécue des familles dans nos paroisses et associations ». Jugé encore trop fixé depuis l'intérieur de l'Église, le regard porté sur le milieu catholique est critiqué et dénoncé face à la réalité d'une société de plus en plus plurireligieuse et pluriculturelle où le nombre de gens sans lien avec une religion augmente ; critiquée est également l'absence d'un langage sachant réellement apprécier les formes de relations qui ne correspondent pas à l'idéal ecclésial et qui intérieurement ne sont pas non plus orientées sur le mariage et la famille. Ainsi ne cesse de croître, depuis de nombreuses années, le nombre de mariages conclus entre conjoints dont l'un est catholique et l'autre sans confession marque souvent ses distances par rapport à la foi. Ici se pose la difficile question de savoir comment l'Église peut soutenir le partenaire catholique dans l'effort accompli pour vivre sa foi et la transmettre à ses enfants sans affaiblir la communauté de vie matrimoniale et la communauté d'amour. Il est constaté et déploré que la situation dans laquelle se trouvent les

gens d'orientation homosexuelle dès qu'ils vivent en partenariat, ne soit pas thématisée et que, à la différence du questionnaire préparatoire au Synode extraordinaire, abstraction soit faite de la question des méthodes de régulation de la contraception, question qui est indiquée comme étant l'une des principales raisons du fossé séparant de la doctrine de l'Église. Les retours des associations rappellent en outre la grande importance que le mariage et la famille revêtent pour la vie commune dans la société, une vie commune dont la Relatio Synodi ne se fait pas suffisamment l'écho. Il est attendu que ces thèmes fassent l'objet, au cours du Synode ordinaire des évêques, d'une plus grande attention à côté du nécessaire encouragement des familles chrétiennes.

I^e^ partie
L'écoute : le contexte et les défis concernant la famille

Le contexte socio-culturel
Commentaires afférents aux questions 1 à 6

En Allemagne, la pastorale peut faire appel à différents instruments analytiques et constats relevant des sciences sociales et humaines, qui vont des analyses démographiques aux études d'évaluation scientifiques sociales en passant par des enquêtes démoscopiques, des études de milieu et des études psychologiques, relativement aux différentes offres pastorales.

Comme l'ont montré les réponses au questionnaire sur la préparation de la IIIe Assemblée générale extraordinaire du Synode des évêques en 2014, la situation socioculturelle dans laquelle la pastorale de l'Église se déroule actuellement est marquée par une ambivalence nettement perceptible. D'un côté l'on discerne une aspiration à la réussite des relations, ainsi qu'une haute estime du partenariat, de la vie parentale et familiale dans de vastes pans de la société. De l’autre toutefois, le fait que le nombre de mariages civils et religieux ait fortement diminué ces dernières années, que le nombre de divorces civils persiste à un haut niveau et que plusieurs aspects de la doctrine ecclésiale sur la sexualité, le partenariat et le mariage ne suscitent plus guère de compréhension même chez les catholiques fidèles à l'Église, et qu'ils ne soient plus vécus.

Dans la société civile également, la situation du mariage et de la famille est ambivalente. Si d'un côté les domaines de la vie que sont le partenariat, le mariage et la famille sont valorisés d'une manière frôlant parfois l'exagération, on trouve de l'autre, au sein de l'économie et du monde professionnel, une forte tendance à la marginalisation de la vie familiale dès lors reléguée en périphérie des heures de travail et dont les servitudes ont été privatisées. C'est dans cette ambivalence entre d'un côté des attentes poussées envers la vie de famille et de l'autre des conditions cadres défavorables que réside visiblement un obstacle considérable qui

dissuade les jeunes gens de s'aventurer à se marier et à fonder une famille. Cela se reflète aussi dans la situation démographique. L'Allemagne présente l'un des taux de naissance les plus bas.

Cette ambivalence nous met au défi de proclamer l'Évangile de la famille d'une nouvelle manière et de tenir compte, dans ce contexte, de l'expérience et des convictions morales des familles et des responsables de la pastorale. Ce qui importe également à ce titre, c'est d'examiner d'un œil plus critique sa propre façon de proclamer, sa propre pratique, de se débarrasser en tout d'arrogance et de trouver un langage sensible et humble aidant les personnes, aussi celles, et justement celles, qui traversent des situations difficiles.

IIe partie :
Le regard sur le Christ : l'Évangile de la famille

Le regard sur Jésus et la pédagogie divine dans l'histoire du salut

Commentaires afférents aux questions 7 à 10

La proclamation de l'Évangile de la famille « avec une nouvelle fraîcheur et un nouvel enthousiasme » (*Relatio Synodi*, n° 4) commence avec une écoute attentive des gens dans la situation individuelle de leur vie. Il s'agit de leur témoigner de l'estime en découvrant la réalité de leur vie, leurs joies et leurs détresses, mais aussi leurs valeurs et leurs aspirations. Dans notre société, la famille est l'une des plus hautes valeurs qui soient. Et il existe aussi un dénominateur commun, un consensus fédérateur relativement aux valeurs vécues au sein du mariage et de la famille : l'amour, la fidélité, la confiance, l'aide et l'assistance réciproque – aussi pendant une longue maladie ou une longue période de difficultés –, la sécurité et la fiabilité, l'estime et l'acceptation respectueuse de l'autre sont répétitivement cités comme les valeurs capitales du mariage et de la famille. Une majorité de jeunes gens souhaite avoir un jour des enfants et vivre au sein d'une famille stable. À ce souhait s'ajoute l'aspiration à une fidélité à vie, à une acceptation inconditionnelle, à une authentique amitié et à une communauté de personnes. Face à cette aspiration et à ces valeurs humaines, le vécu, sous de multiples facettes, de menaces et de la fragilité avec dans leur sillage les craintes et angoisses qu'une proclamation de l'Évangile doit prendre au sérieux.

Une pastorale de l'Église et un catéchisme du mariage rencontreront des oreilles attentives s'ils peuvent offrir aux personnes – en partant de leurs situations respectives dans la vie, de leurs aspirations et de leur lutte quotidienne concrète – une assistance leur permettant de réussir leur vie au niveau de leur relation de couple et de leur famille. Les programmes visant à améliorer la communication au sein du couple « Un programme pour apprendre le partenariat » (Ein Partnerschaftliches Lernprogramm – EPL) et « Mariage et communication

constructifs » (Konstruktive Ehe und Kommunikation – KEK) constituent de bon exemples en ce sens. Déjà bien avant la conclusion du mariage, la pastorale du mariage et de la famille peut entamer son travail comme pastorale de la relation afin d'accompagner le processus de mûrissement, et contribuer aussi à clarifier si d'une relation nourrie d'estime entre partenaires peut résulter un mariage. Cette pastorale devrait se considérer comme destinée à accompagner et aider les personnes à traverser les différentes phases de leur vie, à leur offrir une interprétation religieuse ainsi qu'un renfort et de la compagnie lorsqu'elles veulent organiser leur vie en liaison avec le message de Jésus.

Les représentations et images bibliques d'un Dieu ami de l'homme, du bon pasteur, du père aimant et miséricordieux, qui aime l'humanité sans réserve avant toute autre chose, délestent les couples de toute notion exagérée de la perfection, aussi bien au regard de leur relation que du partenaire. Cette miséricorde divine et matrimoniale qui soustrait un poids peut également être vécue comme une bénédiction. Ainsi par exemple les couples peuvent-ils s'exercer à s'avouer leurs erreurs, à se pardonner réciproquement et à grandir ainsi depuis leurs propres faiblesses et celles de l'autre.

Dans le cadre de la catéchèse du mariage, l'exemple des couples mariés revêt une importance capitale. Ce dont il s'agit au départ, c'est du modèle de sa propre vie. Le chemin que parcourent les époux passe par des hauts et des bas, et la façon respectueuse dont les membres de la famille se traitent mutuellement, ont le plus souvent un effet et un pouvoir de conviction important, au regard par exemple de la question de savoir ce qui maintient les relations solides et les fortifie au fil d'une vie entière. Ici, notamment les couples âgés et mariés depuis déjà longtemps peuvent avoir un effet convaincant dans la paroisse.

Par delà le témoignage de la vie de chacun, les couples devraient aussi être encouragés à raconter leur expérience. C'est donc la tâche de la pastorale que d'aider les couples mariés à s'exprimer pour faire connaître leur expérience et pour porter témoignage de la plénitude de leur vie matrimoniale et familiale ainsi vécue. Pour perfectionner la pastorale ecclésiale du mariage et de la famille, il est préconisé de qualifier de plus en plus de couples mariés en tant qu'acteurs et multiplicateurs dans la pastorale familiale, afin qu'à long terme ce ne soient pas seulement des particuliers, mais aussi des couples, qui puissent prendre en charge l'accompagnement pastoral et catéchétique des couples et des familles.

Concernant l'accompagnement, le soutien, l'aspiration et la fortification réciproques des couples et des familles, la constitution et l'extension de réseaux sont préconisées. Ici par exemple, des cercles familiaux ou groupes de maisons au niveau des paroisses ont fait leur preuve en tant qu'instruments utiles pour se réseauter, mais qui ont du mal toutefois à entrer en contact avec les jeunes couples.

Commentaires afférents à la question 11

L'importance du sacrement de mariage et sa pertinence dans la vie matrimoniale et familiale quotidienne devront être à nouveau étudiées, et de manière approfondie. Là, l'expérience humaine originelle de la communauté matrimoniale de vie et d'amour, forme à la fois la plus intime et la plus intensive de vie commune entre deux êtres, constitue un point d'enchaînement capital. La plupart du temps, les époux vivent leur relation de mariage comme la relation la plus précieuse et la plus importante de leur vie, aussi et justement lorsqu'il s'agit non pas de louvoyer entre les crises et les conflits de relations matrimoniales, mais de les vivre en parfaite conscience et de les surmonter. La relation d'amour au sein du mariage est vécue comme un cadeau que l'on ne peut pas « s'offrir » à soi-même. En même temps, les époux font l'expérience que la réussite durable de leur mariage est potentiellement menacée et fragile. La confiance en la bénédiction et le guidage de Dieu peut conférer de la tranquillité d'esprit, la foi en sa présence au sein de l'alliance du mariage et en sa fidélité à l'alliance peut faire cadeau d'espérance et de confiance.

L'expérience faite que la communauté matrimoniale de vie et d'amour traverse aussi des hauts et des bas, des phases d'harmonie et de tensions conflictuelles et que ce n'est qu'en cela qu'elle trouve toute son intensité et sa plénitude, rend réceptif au message de la Révélation : dans le mariage se manifeste aussi la relation entre l'homme et Dieu d'une manière particulière ; le mariage des chrétiens est donc un lieu de réelle rencontre avec Jésus Christ. Son exemple permet aux couples d'apprendre que l'amour chrétien est un amour fait du don de soi, qu'il s'accompagne de renoncements et de sacrifices. L'amour au sein du mariage requiert de prendre chaque jour une nouvelle décision et de perfectionner en permanence la relation. Ce faisant, les époux peuvent vivre le sacrement du mariage comme source de force les aidant chaque jour à prendre une décision en faveur de l'amour, à vivre ce sacrement comme un défi de poursuivre leur chemin.

La signification du sacrement de mariage ne se révèle que dans la foi. La catéchèse du mariage doit donc toujours être intégrée dans une catéchèse chrétienne générale désireuse d'aider à ce que croisse une relation vivante avec Jésus Christ et avec Dieu en tant que Père aimant et miséricordieux.

La famille dans le dessein salvifique de Dieu

Commentaires afférents à la question 12

Voir ci-dessus les commentaires de la question 11.

Commentaires afférents aux questions 13 et 14

Le sacrement du mariage entretient un lien étroit avec la sacramentalité de l'Église dans la communauté de laquelle il est intégré. Dans la communauté de l'Église, la famille à l'avenir sera encore plus perceptible comme une Église à petite échelle et comme la destinataire de l'évangélisation. S'agissant de la plus petite forme de Communio ecclésiale, la famille peut devenir un lieu de proclamation de la parole de Dieu, de services rendus au prochain et de célébration de la foi. Les familles et les couples chrétiens ont la responsabilité de transmettre la foi à leurs enfants et petits-enfants. En même temps, les premières et les seconds sont dans les paroisses d'importantes sources de vie et de force qui rendent l'Église présente au milieu de la société. Au sein de la diaspora précisément, les familles chrétiennes se manifestent plus intensément en tant que témoins de la foi vécue, et ainsi en tant que milieux dans lesquels il est possible de vivre l'Église.

Ce qui est décisif pour l'efficacité missionnaire et évangélisatrice de la famille, c'est le témoignage de vie des couples et des parents, et ce témoignage est tout naturellement porté dans la vie quotidienne. Il s'agit de faire sentir aux familles qu'elles rendent un service missionnaire déjà par l'art et la façon dont elles partagent l'existence. Lorsque les parents consolent leurs enfants, lorsque des générations font preuve de solidarité, lorsque des familles participent au service religieux et entretiennent les rituels chrétiens au sein du foyer tout au long de l'année liturgique, alors ces personnes se témoignent mutuellement leur foi et, par leur amour, elles rendent visible Jésus Christ en tant qu'amour de Dieu devenu homme. La vie au sein du mariage et de la famille se déroule sous la responsabilité des uns pour les autres en ce monde. Pour cette raison, les familles qui organisent leur vie à partir de leur foi chrétienne sont intrinsèquement missionnaires. Le mariage a lui-même caractère de témoignage puisqu'il représente l'alliance du Christ avec son Église (cf. *Ep* 5, 25). Lorsque le témoignage de vie des familles chrétiennes est perçu, il est fréquent que la foi vienne automatiquement à s'exprimer.

En Allemagne, le concept du foyer familial en tant qu'« Église » n'est pas très marqué. Par conséquent, le synode doit devrait continuer de réfléchir théologiquement à la notion « d'Église qu'est le foyer » dans l'esprit de *Lumen gentium* 11. Ce qu'il faut, c'est une pastorale qui comprenne les familles comme ressource importante de la foi vécue, qui rayonne dans les communautés de l'Église et dans le milieu social respectif. Certes les familles ne doivent pas être abandonnées et elles ont besoin de soutien si elles ne veulent pas se sentir dépassées dans l'exercice de ce rôle. Vu que dans les paroisses une grande partie des croyants sont des gens

mariés, il s'agit de renforcer la pastorale des familles et en particulier celle du mariage en tant que partie intégrante de la pastorale des paroisses. La question de savoir à quel point la foi revêt de l'importance – pas seulement pour l'individu mais aussi pour que réussissent les relations au sein du couple, le mariage et les familles – devrait être plus fortement thématisée au cours de la catéchèse paroissiale. Dans l'ensemble, le mariage en tant que thème devrait être plus présent dans les paroisses, par exemple dans l'homélie, dans les textes de prière et d'intercession, mais aussi dans des services religieux tels que par exemple les anniversaires de mariage, les bénédictions de couples et de familles telles qu'elles sont pratiquées dans l'intervalle en de nombreux endroits le jour de la Saint-Valentin, ou dans la célébration spécifique des fêtes de couples saints. Et enfin la perception externe de l'Église en tant qu'institution n'est pas la dernière à influer sur les familles et la société. Justement dans le domaine socio-politique et socio-économique aussi – dans le comportement par exemple de l'Église en tant qu'employeur – l'action missionnaire et favorable aux familles sert de référentiel à la crédibilité du message.

Les familles dans les documents de l'Église

Commentaires afférents aux questions 15 et 16

Les gens qui sont appelés à une vie au sein du mariage et de la famille doivent être encouragés à trouver le chemin de leur vocation et la reconnaître comme telle. Dans ce contexte, une réflexion autocritique sur la doctrine et la proclamation serait nécessaire pour déterminer si la dévalorisation, originaire des siècles passés, de la forme de vie conjugale par rapport à la vie célibataire a déjà été suffisamment étudiée, ou si des images et convictions correspondantes ne continuent pas de détenir une force marquante.

Vu que le mariage comme mode de vie constitue une façon à part entière d'emboîter le pas au Christ, il faut fortifier, promouvoir et perfectionner une spiritualité spécifique, matrimoniale et conforme aux familles, qui aide les époux, à partir de la source de grâce que constitue le sacrement du mariage, à accomplir leur mission au sein de l'Église et du monde. Ce dont il s'agit d'abord, c'est de percevoir attentivement toute la spiritualité déjà vécue au cours de l'existence partagée dans le mariage et la famille. Il faut éveiller et approfondir la conscience du fait que l'action diaconique dans la famille (l'aide et l'assistance réciproques, la présence et le souci de l'un pour l'autre, le fait d'écouter l'autre, l'éducation des enfants, les soins apportés à des membres âgés ou malades de la famille, etc.) détient elle aussi une profonde dimension spirituelle dans la mesure où Jésus Christ a qualifié le service rendu à l'autre de lieu primaire où Le rencontrer (cf. *Mt* 25). L'interprétation de l'amour entre époux ainsi qu'entre parents et enfants comme un calque de l'amour de Dieu pour les hommes pourrait être un moyen de faire découvrir aux familles leur spiritualité propre déjà présente, et de la perfectionner.

Dans notre contexte sociétal séculaire, mettre la vie quotidienne en relation avec la foi n'est pas chose facile. En outre, les rituels conjoints visant à vivre la foi au quotidien sont rendus plus difficiles par des conditions socio-politiques cadres, de sorte que souvent les repas ne sont plus pris en commun et que le temps passé ensemble en famille devient un bien en voie de raréfaction. Par conséquent, les familles ont besoin de suggestions et d'aides pour conférer un cadre religieux à leur vie domestique quotidienne : différentes formes de communautarisation, étude de la parole de Dieu, affectation de temps à la prière et au service religieux sous des formes appropriées. Outre les offres de pastorale familiale au niveau des paroisses, les organismes et centres d'éducation des familles catholiques offrent une aide multiple sous la forme par exemple de retraites, de pèlerinages, de week-ends spirituels et d'autres événements spécialement destinés aux familles. La série de petits fascicules « Hot Spots des Lebens – Spiritualität in der Famille » (Hot spots de la vie – Spiritualité dans la famille) publiée par la Communauté de travail pour l'éducation catholique des familles (Arbeitsgemeinschaft für Katholische Familienbildung – AKF) livre d'utiles suggestions pour une spiritualité vécue au sein de la famille.

L'indissolubilité du mariage et la joie de vivre ensemble

Commentaires afférents aux questions 17 à 19

Voir ci-dessus les commentaires afférents aux questions 7 à 10.

Vérité et beauté de la famille et de la miséricorde envers les familles blessées et les familles faibles

Commentaires afférents aux questions 20 à 22

Dans la pastorale, il faudrait fondamentalement adopter une attitude valorisante aussi envers les personnes dont la façon de vivre ne correspond pas, ou pas encore, aux exigences de l'Évangile. Il s'agit de développer une pastorale qui souligne que le fait d'être chrétien revêt, par rapport au mariage et à la famille, le caractère d'un chemin. Il faut vérifier ce faisant si la loi de la gradualité ou la doctrine, de l'Église ancienne, du « logoi spermatikoi », peut être appliquée au rapport du mariage sacramentel avec les autres formes de vie. Les commentaires afférents aux questions 32 à 39 reviennent en détail sur la pastorale des personnes liées par un mariage civil ou par un partenariat hors mariage, ainsi que sur celle des croyants homosexuels.

IIIe partie :
La réflexion : perspectives pastorales

Annoncer l'Évangile de la famille aujourd'hui dans les différents contextes
Commentaires afférents aux questions 23 à 27
À tout moment et compte tenu de toutes les conditions externes, la pastorale de l'Église est dans l'obligation de se repencher sans cesse sur le proprium du message chrétien : la Bonne Nouvelle, proclamée par Jésus Christ, de l'avènement du royaume de Dieu, Lui qui est déjà parmi les hommes, témoignée de manière définitive et insurpassable par sa mort et sa résurrection d'entre les morts. Cet Évangile, l'Église doit le proclamer aux hommes comme un message de libération. La pastorale a pour tâche de fortifier les hommes en les faisant participer à l'édification du royaume de Dieu, de les y faire participer activement avec un courage sans cesse nouveau, de puiser aux sources de la communauté des croyants, de vivre concrètement, au quotidien, la rédemption et la liberté qui leur a été offerte, et de faire connaître l'expérience qu'ils ont vécue. C'est dans ce contexte global que se situe aussi la pastorale du mariage et de la famille. Les domaines de vie que sont la relation de couple, le mariage et la famille, continuent de revêtir aux yeux des gens, dans la société allemande, une importance tout aussi grande, agrandie même à maints égards. Dans ces domaines si hautement appréciés de la vie justement, les gens sont invités et appelés, instamment, à agir en tant que co-bâtisseurs du royaume de Dieu. Cela signifie toutefois, d'abord, puiser aux sources de la foi, chercher en permanence comment faire le bien à autrui, s'occuper des gens qui ont été confiés et réaliser ensemble un peu de la « communauté de la Maison de Dieu » au beau milieu de la complexité et de la dynamique propre d'une structure relationnelle moderne. Au sein de cette force l'individu peut réussir à ne pas s'enfermer dans son amour-propre et son égocentrisme, à surmonter répétitivement son propre égoïsme et tendre vers une attitude de base lui faisant aimer ses semblables.

C'est cette invitation pressante que la pastorale du mariage et de la famille se doit de prononcer à nouveau chaque fois et d'offrir à titre de soutien. Cela ne peut réussir qu'au sein d'une communication « d'égal à égal » à la fois sincère et accueillante. Dans l'ensemble, la pastorale du mariage et de la famille requiert donc une orientation fondamentale appréciative qui, partant de l'aspiration humaine, porte le regard d'abord sur les étapes déjà franchies par l'homme sur le chemin d'une vie consciente et responsable faite d'amour et de fidélité, et qui ensuite, en partant de l'Évangile, présente des offres d'orientation et de fortification sur cette voie. Cela vaut aussi pour les mères et pères qui élèvent seuls leurs enfants, pour les couples non mariés, les familles recomposées et les mariages en situation de crise. La pastorale doit en particulier veiller à la nécessité d'une communication ouverte, sans préjugés et non moralisatrice vis-à-vis des personnes qui se considèrent elles-mêmes chrétiennes et catholiques, mais qui sur les questions du mariage et de la famille ne vivent pas ou ne peuvent

pas vivre intégralement en congruence avec la doctrine de l'Église. Ce dont il s'agit, c'est de reconnaître affectueusement et en faisant preuve de sensibilité, le chemin que chaque individu a personnellement choisi (aussi dans la recherche de Dieu) et de l'accompagner sur ce chemin en conseiller et non pas en instructeur. Cette approche des hommes sous-tendue par le message positif de l'Évangile est attendue de la pastorale et souhaitée parfois avec véhémence par les catholiques dans les diocèses allemands, à preuve les retours révélateurs de la grande unanimité. Les catholiques attendent, en particulier des représentants de l'Église, une attitude qui délimite clairement, via le volet de la définition, l'aspect accueillant et attentif de la communication avec les hommes Une petite minorité seulement a émis la préoccupation particulièrement claire que des limites de préférence intransigeantes soient tracées et respectées, car elle craint que la doctrine perde de sa clarté.

Une communication ouverte, non moralisatrice, sentencieuse et dévalorisante ne signifie aucunement que des principes sont abandonnés au passage. On est libre de voir l'individualisation des modes de vie, caractéristique marquant fortement notre époque actuelle, comme étant d'abord liée, surtout, à la problématique du relativisme et du pluralisme croissant des univers d'existence. Mais cette individualisation ouvre au gens, d'abord et surtout, l'opportunité d'organiser leur vie plus fortement en fonction de leurs idées et de la façon dont ils la conçoivent, que ce n'était le cas au cours d'époques passées. Il n'est pas rare que cela conduise, bien sûr, à des situations synonymes de défis ou qui dépassent ceux qui les vivent. Les offres d'orientation et de réorientation n'en sont que plus importantes. Face à ces évolutions, l'Église se trouve face au défi d'éclairer sous un jour nouveau le rapport entre d'une part les normalisations objectives par la communauté des croyants et par la doctrine de l'Église, et d'autre part les convictions subjectives habitant la conscience des croyants. Ce faisant, il ne faut ni relativiser ni anonymiser l'importance et la force orientatrice de la doctrine religieuse, pas plus qu'il ne faut obscurcir ou même contourner l'importance de la conscience individuelle en tant qu'ultime instance décisionnelle subjective de chaque individu. Dans ce champ de tensions, il est nécessaire de faire sans cesse nouvellement connaître, mais également de manière compréhensible, la doctrine de l'Église dans l'esprit d'une éducation responsable des consciences. Ici, la doctrine se trouve devant la tâche de vérifier répétitivement, avec sincérité et de manière autocritique, si tous les aspects et toutes les nuances de la doctrine peuvent être inculqués aux personnes. Ici, les retours émanant des diocèses montrent à nouveau clairement, comme l'enquête effectuée en phase préparatoire du Synode extraordinaire des évêques en 2014, que la compréhension et l'acceptation notamment d'un ensemble d'aspects de l'éthique sexuelle dans la doctrine ecclésiale sont absentes (qu'elles ont disparu). D'un autre côté, il est en même temps souligné que des aspects capitaux de la doctrine ecclésiale sur le mariage et la famille continuent de revêtir beaucoup d'importance. Sont explicitement indiquées ici la vaste acceptation de la monogamie par la population, la grande estime éprouvée pour le mariage en tant que communauté d'amour, la grande

reconnaissance de la valeur que possède la fidélité dans la relation, et le lien entre le mariage et le souhait d'avoir des enfants. Un autre principe enfin n'a rien perdu de sa validité : les catholiques proches de l'Église font preuve d'une grande cohésion dans leur refus de l'avortement.

Vu que la pastorale se situe inévitablement dans un champ de tensions et que c'est dans ce champ qu'elle doit remplir sa mission, le maintien d'un lien permanent avec sa mission fondamentale est nécessaire, à savoir d'inviter les gens à interpréter leur vie à partir de la foi, à orienter leur action sur cette foi et à parcourir le chemin ensemble en tant que peuple pèlerin de Dieu.

Relativement à la pastorale du mariage et de la famille en Allemagne, on constate que d'un côté beaucoup de choses sont faites, que de nombreuses personnes, initiatives et institutions sont à l'œuvre, mais que de l'autre il reste encore beaucoup à faire, que bien des aspects n'ont pas encore atteint le degré d'efficacité qui serait nécessaire. Dans la formation justement des collaboratrices et collaborateurs de la pastorale et en particulier des prêtres, il faut promouvoir la sensibilité envers ce domaine de la vie qu'est la famille. Les stages dans des domaines d'activités liés à la famille sont une voie dont il est fait positivement état. Un examen valorisant des réalités de la vie et de l'amour dans la famille permet aux candidats à la prêtrise d'apprendre au contact des familles, dans et avec celles-ci.

Guider les futurs époux sur le chemin de la préparation au mariage, et accompagner les premières années de la vie conjugale

Commentaires afférents aux questions 28 et 31

En Allemagne, l'Église est engagée dans la pastorale à différents niveaux et de différentes manières, dans les domaines de la préparation et de l'accompagnement du mariage, de l'encouragement à transmettre la vie, à promouvoir les familles et à fortifier les compétences éducatives, de manière souvent ponctuelle plutôt qu'en tapis. Il est une observation claire que l'on peut en retenir : partout où les institutions de l'Église émettent des offres à l'intention des personnes vivant en partenariat, en famille et mariées, ces offres sont très appréciées si elles font clairement apparaître qu'il s'agit ici d'offres sincères et d'un contenu thématique solide, qui ont pour but de soutenir les gens vivant en partenariat, en famille et mariés, et de leur offrir une orientation dans la réalisation des objectifs précités. Dans cet esprit, le service de consultation conjugale, familiale et existentielle développé à un haut niveau dans de nombreux diocèses allemands ou, en de nombreux endroits, les cours d'éducation KESS (coopératifs, d'encouragement, sociaux, orientés sur la situation) proposés par la Communauté de travail pour l'éducation catholique des familles (Arbeitsgemeinschaft Katholische Familienbildung – AKF), ainsi que de nombreuses autres offres de l'éducation catholique des

familles et de la pastorale familiale jouissent d'une haute considération. Il en va de même, au niveau des paroisses, pour les offres à la famille bien établies et d'une haute qualité structurelle. Toutefois, la situation actuelle du mariage et de la famille requiert une nouvelle démarche pour renforcer et concerter l'intervention pastorale dans ces domaines. Précisément dans la préparation du mariage et l'accompagnement des jeunes couples et des familles se dessine une tendance avec d'une part des cours et séminaires dont le nombre de participants diminue, mais aussi, d'autre part, des couples intéressés qui ne trouvent pas d'offres adéquates. Hors lorsque les couples justement s'adressent aux services de l'Église pendant la préparation de leur mariage et qu'ils ne trouvent ni assistance ni réponse à leur interrogations sur la foi susceptibles de les aider, cette situation est très problématique. Dans les diocèses, la préparation du mariage mais aussi les offres d'accompagnement du mariage méritent dans l'ensemble d'être plus prises en compte.

Un regard sur les retours émanant des diocèses permet de retenir ceci : il existe toute une série d'éléments et modèles d'une pastorale du mariage et de la famille adaptée à son temps, et il faut vérifier dans quelles conditions ces éléments et modèles peuvent être mis en œuvre plus intensément avec un effet à plus vaste échelle. L'important, c'est la communication sur les moyens et méthodes de la pastorale du mariage et de la famille, ainsi que le fait d'être disposés, dans les diocèses, au sein des associations et mouvements, à apprendre les uns des autres. Les éléments de connaissance scientifiques, relevant des sciences sociales et humaines, sur les potentiels de développement et les risques des relations de couples ainsi que des relations parents-enfants, peuvent servir à perfectionner la pastorale du mariage et de la famille. Ici, à l'avenir, il importera que l'action soit bien concertée entre les diocèses allemands vu qu'il n'est pas judicieux que chaque diocèse développe des concepts et organise par lui-même la formation permanente et continue de ses collaborateurs pastoraux. Parallèlement, il est clairement visible que les diocèses doivent assumer leurs responsabilités propres et qu'il ne peut pas exister un seul et unique modèle de cours pour préparer le mariage ou accompagner les couples et les familles. Les méthodes, les démarches et les offres provenant de la pastorale du mariage et de la famille requièrent, dans un environnement caractérisé par l'énorme pluralisme des conditions de vie, une certaine diversité ayant pour toile de fond une préoccupation conjointe capitale.

Une pastorale qui commence par la promotion et la libération des ressources propres de l'homme à la lumière de la foi fera aussi toujours porter le regard, malgré son omniprésence précisément en périodes de crise, sur le volet du renforcement préventif des compétences individuelles. C'est évidemment le cas dans la pastorale du mariage et de la famille. Des cours pour promouvoir la communication dans le couple et la volonté de s'engager (« Commitment ») dans la relation, ainsi que les conseils personnalisés aux couples et aux familles doivent recevoir un profil plus marqué sous l'aspect préventif d'une fortification de la

relation, que sous celui d'une intervention pendant une crise. Des services catholiques justement qui dispensent des conseils sur le mariage, la famille et l'existence, vient régulièrement la remarque selon laquelle les processus de consultation parviennent à développer un considérable effet d'assistance du mariage et de la relation à condition d'avoir été entamés à temps. L'évaluation des formations à la communication et à l'engagement permet de prouver de manière similaire qu'elles contribuent nettement à promouvoir la qualité de la relation.

Relativement à l'accompagnement des jeunes familles au cours des premières années, il s'avère que les crèches et garderies d'enfants jusqu'en âge scolaire prennent une importance croissante ; l'Allemagne en compte environ 9 200 prises en charge par l'Église catholique. Cela vaut en particulier là où elles sont transformées avec engagement en centres familiaux et où elles intègrent des concepts comme l'accompagnement des parents. D'où l'opportunité, ici, d'implanter des offres à seuil particulièrement accessible, également sollicitables par les familles plus distantes de l'éducation. Dans ce contexte, il faut signaler aussi les centres catholiques d'éducation familiale qui souvent se préoccupent particulièrement de leur conférer un seuil d'accès facile.

La pastorale des personnes vivant en union civile ou en concubinage

Commentaires afférents aux questions 32 à 34

La plupart des couples ont déjà partagé l'existence de nombreuses années avant de se marier au civil et à l'Église ; ils voient dans le mariage une étape supplémentaire tout à fait importante sur le chemin de leur vie conjointe. Il n'est pas rare que la décision d'avoir des enfants soit le motif du mariage. À côté de cela, nombreux sont les couples catholiques qui n'ont contracté qu'un mariage civil ; et dans ce groupe de couples, nombreux sont ceux qui ne peuvent pas se marier en droit canon du fait qu'un partenaire est par exemple divorcé au civil. Pour cette raison, la question d'un traitement pastoral adéquat de ces formes d'existence trouve un vaste écho dans les réponses.

Une pastorale qui ne voit dans ces liens qu'un chemin semé de péchés et qui appelle à faire demi-tour ne rend pas service car elle contredit les expériences positives que les couples font dans ces communautés d'existence. Aussi dans les relations non officialisées par le mariage et dans les mariages civils sont vécues des valeurs – comme l'amour, la fidélité, la responsabilité de l'un pour l'autre et pour les enfants, la fiabilité et la volonté de se réconcilier – qui du point de vue chrétien méritent d'être reconnues. Pour les jeunes gens justement, il faut une pastorale qui soutienne et accompagne de manière valorisante leurs différentes tentatives visant à nouer et vivre des relations.

Les expériences positives de l'amour et l'aspiration de nombreux couples à ce que le lien soit durable et fiable peuvent servir de base sur laquelle illustrer la valeur ajoutée du mariage sacramentel. Il faut à cette fin une théologie de l'amour qui reprenne l'expérience et les aspirations des personnes, une pastorale qui valorise l'expérience faite par ces personnes dans leurs relations d'amour et qui parvienne à éveiller une aspiration spirituelle. Le sacrement du mariage doit être proclamé surtout comme un cadeau enrichissant et fortifiant la vie matrimoniale et familiale, et moins comme un idéal à atteindre. Pour cette raison, l'exemple et le témoignage d'époux chrétiens est indispensable. Il s'agit de développer une pastorale qui souligne que le fait d'être chrétien revêt, par rapport au mariage et à la famille, le caractère d'un chemin.

Une telle pastorale requiert une évaluation nuancée, au plan de la théologie de la morale, des différents modes de vie, et notamment aussi de perfectionner la morale de l'Église sur la sexualité dans le cadre d'une théologie de l'amour. A ce titre, il faut apprécier plus que par le passé la capacité de chacun à organiser sa vie sous sa propre responsabilité sur la même voie que le Christ, et apprécier le jugement de chacun en sa propre conscience.

Face à une situation sociétale dans laquelle l'aspect institutionnel de la relation de couple est souvent négligé, il faut repenser l'évaluation par l'Église du mariage civil par lequel les partenaires acceptent d'être responsables l'un de l'autre et de leurs enfants. Il faudrait donc que ce phénomène qu'est le « mariage civil » bénéficie de plus d'attention en droit canon mais aussi dans la pastorale.

Prendre soin des familles blessées (séparés, divorcés non remariés, divorcés remariés, familles monoparentales)

Commentaires afférents à la question 35

Les gens âgés, malades et handicapés dépendent particulièrement de l'assistance prodiguée par leur famille. C'est en partageant l'existence des handicapés et non handicapés, des malades et des bien-portants, des jeunes et des vieux que tous les membres de la famille peuvent vivre ce qu'est l'amour, la reconnaissance, le courage de vivre et la joie de vivre. Une tâche de plus en plus importante de la pastorale familiale consistera à soutenir les familles de sorte qu'elles puissent assumer leur responsabilité. Il n'est pas rare en effet que les familles se sentent dépassées par les soins de longue durée prodigués aux personnes âgées, malades ou handicapées. Elles ont besoin du soutien aussi bien économique que psycho-social et spirituel que leur apportent d'autres familles et la paroisse. Il importe de sensibiliser plus, dans le débat public, à l'importance de structures familiales stables pour les gens qui se trouvent précisément dans des phases difficiles et en situation de crise. À une époque où les liens sociaux s'amincissent, l'importance des forces fédératrices découlant des structures familiales

ne pourra jamais être suffisamment valorisée. Ce qu'il s'agit, c'est de contenir l'influence de la « logique de marché » sur les familles et sur la politique familiale.

De nombreuses réponses évoquent les défis économiques, sociaux et pédagogiques que doivent surmonter les mères et pères élevant seuls leurs enfants. Souvent ils ont besoin d'une assistance pratique et spirituelle plus intense de la part de la paroisse, et il faut les intégrer, c'est tout naturel, dans la vie paroissiale.

Aussi dans un pays aussi riche que l'Allemagne, une partie des familles est également menacée de pauvreté. Cela vaut particulièrement pour les personnes élevant seules leurs enfants, pour les familles nombreuses et familles de migrants dans lesquelles les parents sont au chômage depuis longtemps.

Commentaires afférents à la question 36

Que les Églises locales concordent « cum Petro et sub Petro » sur les questions doctrinales du mariage et de la famille, les réponses ne le contestent pas. Une partie d'entre elles préconisent, en renvoyant aux différences socio-culturelles, des accords régionaux sur des directives pastorales au niveau des Églises locales. Des processus de dialogue diocésains sur le thème du mariage et de la famille – dont les résultats seraient ensuite discutés avec d'autres Églises locales – pourraient également servir de fondement. La condition préalable à cela est l'aptitude au dialogue de toutes les parties prenantes.

Commentaires afférents aux questions 37 et 38

La question de la pastorale pour les catholiques divorcés puis remariés au civil a reçu des réponses de tous, et la plupart du temps aussi des réponses très détaillées. Cette question préoccupe beaucoup de croyants, bien au-delà du périmètre de ceux dont le mariage a échoué. Il ne peut pas y avoir de doute qu'ici continue de résider un élément-clé pour la crédibilité de l'Église. L'attente que le Synode des évêques ouvre de nouvelles voies à la pastorale est très forte chez les croyants. Il ressort des réponses que les prises de position émanant du peuple de Dieu ne suivent aucunement un appel indifférencié à la miséricorde, mais un argumentaire théologique nuancé.

La dislocation d'un mariage est un processus douloureux accompagné de sentiments de culpabilité. Les croyants attendent que l'Église accompagne les personnes dont le mariage a échoué en leur apportant de l'aide et de la compréhension et en ne les reléguant pas en marge de la communauté. Au contraire, elles doivent être encouragées à collaborer activement dans la paroisse (cf. a. *Familiaris consortio*, n° 84). C'est depuis cette perspective qu'est également débattue la question d'une possible admission à la confession des catholiques divorcés et remariés au civil, et à la Communion sacramentelle. Les sacrements sont compris

principalement comme des moyens du salut par lesquels le Christ vient en aide aux faibles et aux personnes qui ont fauté. Surtout lorsqu'elle permanente, l'exclusion des sacrements frappant par exemple les divorcés remariés contredit pour une très vaste majorité de catholiques leur conviction religieuse selon laquelle Dieu pardonne tout péché, qu'il donne l'occasion de changer d'attitude et permet de prendre un nouveau départ dans la vie.

Au vu de la réception des sacrements, la majeure partie des croyants n'attend aucune exception pastorale accomplie en secret, mais des solutions structurelles. Il ne s'agit pas d'une admission indifférenciée aux sacrements, mais d'une admission liée à des critères. Les croyants sont peu nombreux à refuser foncièrement une admission des divorcés remariés à la Communion car ils craignent que cela n'altère le témoignage de l'Église en faveur de l'indissolubilité du mariage. Cette crainte, la grande majorité des croyants ne la partage pas.

Pour cette raison, la décision prise par le Conseil permanent de la Conférence épiscopale allemande le 24 juin 2014 sur des « Façons d'accompagner les divorcés remariées au civil qui soient théologiquement responsables et raisonnables au plan pastoral » recueille beaucoup de suffrages auprès du peuple de Dieu. Dans notre décision, nous avons suggéré d'admettre les croyant divorcés remariés en droit civil aux sacrements de Pénitence et de Communion lorsque la vie commune au sein d'un mariage valide en droit canon a définitivement échoué, lorsque les dettes nées de ce mariage ont été clarifiées, que le remord a succédé à la faute responsable de l'échec de la communauté du mariage, qu'il existe une volonté sincère de vivre le deuxième mariage civil dans la foi, et d'élever les enfants dans la foi.

Il est suggéré en outre que l'échec d'un mariage soit repensé en droit canon, au plan dogmatique et pastoral, et de développer de nouvelles formes de liturgie dans lesquelles la douleur de la séparation et les lamentations sur les blessures ou humiliations, mais aussi l'espoir d'un nouveau départ soient articulés devant Dieu. Il faut clarifier le rapport entre la foi et le sacrement du mariage du point de vue de la théologie des sacrements.

Plusieurs diocèses et associations jugent sensé de réfléchir plus intensément sur la pratique des Églises orthodoxes. Il ne s'agit pas de la reprendre purement et simplement, mais d'ouvrir des voies analogues au sein de l'Église catholique. Des choses restent encore à tirer au clair ici au plan théologique. Dans ce contexte, il est également suggéré de réfléchir à la bénédiction d'un deuxième mariage (civil), à distinguer toutefois nettement, au plan liturgique, de la conclusion du mariage à l'Église.

Des assouplissements dans la procédure d'annulation de mariage, en particulier une accélération des procédures et une réduction des coûts (ceux des expertises notamment) sont certainement à accueillir favorablement. Certains spécialistes proposent de renoncer à

l'examen par une seconde instance vu que cette dernière confirme généralement le jugement rendu par la première, et que le jugement en première instance est rendu par un collège au lieu d'un juge unique. Il faut se demander aussi si les présomptions juridiques en droit matrimonial ne nécessitent pas vérification.

Un assouplissement de la procédure n'apporte toutefois aucune solution générale au problème. Comparé au grand nombre de personnes concernées, le nombre de celles recourant à cette procédure est très faible. Même en présence d'une procédure simplifiée, leur nombre devrait à peine augmenter. Par ailleurs, une simplification de la procédure d'annulation ne doit pas être comprise à tort comme un abandon de l'indissolubilité du mariage. Pour cette raison, il ne faudrait pas conférer trop de poids à ces mesures.

Commentaires afférents à la question 39

Dans plus de 40 % des mariages religieux dans lesquels l'un des partenaires est catholique, l'autre appartient à une autre confession chrétienne, la confession évangélique en règle générale. En outre croît le nombre de mariages dans lesquels un partenaire est catholique et l'autre sans confession. C'est pour cette raison que, dans les réponses, la question de l'accompagnement pastoral retient beaucoup l'attention.

Les croyants attendent que la vie conjugale et familiale des partenaires de confessions différentes soit soutenue par l'Église (au sens de can. 1128 *CIC*) et que le partenaire non catholique soit invité à participer à la vie de la paroisse. L'organisation du vécu de la foi dans la famille doit toutefois être laissée aux deux partenaires.

Dans les réponses occupe beaucoup de place la question d'admettre éventuellement le partenaire non catholique (évangélique en particulier) au sacrement de la Communion. Le fait que le partenaire d'une autre confession soit exclu de la Communion est perçu comme un obstacle à l'éducation chrétienne des enfants et au vécu de la foi par la famille. Au plan théologique, il est signalé que l'exhortation apostolique *Familiaris consortio* (1981) souligne clairement l'estime dont les mariages interconfessionnels font l'objet (n° 78) et en même temps l'importance de l'Eucharistie en tant que « source du mariage chrétien » (n° 57). Eu égard au renforcement du mariage sacramentel et relativement à l'éducation chrétienne des enfants, il faut donc se demander comment le conjoint non catholique peut participer à la vie de la paroisse et dans quelles conditions, aussi, il peut être admis à la Communion. Dans les mariages interconfessionnels liés par le double lien sacramentel du baptême et du mariage, n'existe-t-il pas un besoin spirituel très fort que le partenaire non catholique soit admis à ce sacrement au cas par cas (cf. can. 844 § 4 *CIC ;* Encyclique *Ut unum sint* de 1995, n° 46 ; Encyclique *Ecclesia de eucharistia* de 2003, n° 45 et 46) ?

L'attention pastorale envers les personnes ayant une orientation homosexuelle

Commentaires afférents à la question 40

En Allemagne, les partenariats homosexuels ont un statut différent de celui du mariage (il s'agit de « partenariats enregistrés »). Leur reconnaissance repose sur un vaste consensus sociétal lequel, comme l'ont montré entre autres les réponses au premier questionnaire préparatoire du synode extraordinaire, est également assumé par la majorité des catholiques.

Les croyants attendent foncièrement que chaque personne, indépendamment de son orientation sexuelle, soit acceptée dans l'Église comme elle l'est dans la société, et que soit promu dans la paroisse un climat d'appréciation de chaque personne. Presque toutes les réponses reconnaissent le point de vue, défendu par les sciences humaines (médecine, psychologie), selon lequel l'orientation sexuelle est une disposition que l'individu n'a pas choisie et qui est immuable. Par conséquent, l'emploi de l'expression « tendances homosexuelles » dans le questionnaire a irrité et été perçu comme discriminatoire.

Seules quelques voix isolées refusent foncièrement les relations homosexuelles qu'elles jugent gravement pécheresses. La grande majorité attend de l'Église une évaluation nuancée en théologie de la morale, qui tienne compte des expériences pastorales et des éléments de connaissance acquis par les sciences humaines. Les catholiques acceptent en majorité les relations homosexuelles à condition que les partenaires vivent les valeurs que sont l'amour, la fidélité, la responsabilité et la fiabilité réciproques, sans toutefois placer les partenariats homosexuels et le mariage sur un pied d'égalité. C'est d'une appréciation qu'il s'agit et en même temps d'une accentuation de la différence. Certaines prises de position s'expriment aussi en faveur d'une bénédiction de ces partenariats, mais distincte de la bénédiction du mariage.

Une pastorale qui accepte les personnes homosexuelles requiert de perfectionner la morale de l'Église sur la sexualité pour qu'elle y inclue les acquis assez récents des sciences humaines, de l'anthropologie, de l'exégèse et de la théologie morale.

La transmission de la vie et le défi de la dénatalité

Commentaires afférents aux questions 41 à 44

Depuis plusieurs années, la régression des naissances en Allemagne est un thème de discussion qui revient régulièrement au devant de la scène. Le fait que les jeunes souhaitent fonder une famille et avoir des enfants à un degré plus intense qu'ils n'y parviennent réellement au cours des années suivantes, constitue un facteur problématique capital. Les motifs sont multiples et vont de la recherche problématique du conjoint adéquat à la résignation devant des attentes de réussite de la vie parentale trop ambitieuses, en passant par

la trop longue période nécessaire pour fonder une existence économique. En pareille situation, appeler au don de la vie dans l'esprit d'une exhortation morale à remplir ses responsabilités n'aide guère à y parvenir. Souhaiter avoir un enfant, c'est l'affaire hautement personnelle de deux personnes qui s'aiment. Cette décision ne peut être prise à leur place ni par l'État ni par l'Église. Le fait également de signaler les lourdes conséquences de la transition démographique n'a pas non plus pour effet d'influencer la façon dont les individus organisent effectivement leur vie. Ce qui est nécessaire par contre, c'est de reprendre l'aspiration des jeunes gens à avoir leur propre famille et leurs propres enfants, de les fortifier en ce sens, et surtout d'œuvrer au plan de la politique sociale pour réduire les obstacles se dressant devant une telle organisation de l'existence. Grâce aux multiples initiatives et institutions situées dans le périmètre de l'Église, mais aussi par l'engagement d'associations catholiques en faveur de la politique sociale, dont l'Alliance des familles catholiques (Familienbund der Katholiken – FDK), les catholiques d'Allemagne participent activement à ce que la société allemande soit plus accueillante envers les enfants et la famille.

La Conférence épiscopale allemande s'investit constamment et expressément dans la protection de l'enfant à naître dans différents contextes politiques et sociétaux, par exemple via des déclarations et prises de position, ou par la semaine annuelle pour la vie. Quant au refus de l'avortement, les catholiques d'Allemagne proches de l'Église sont nombreux à le partager. Au niveau directement pratique, de nombreux diocèses comptent, à côté des consultations sur la grossesse offertes par des institutions ou associations catholiques spécialisées, dont en particulier Caritas et le Service social des femmes catholiques (Sozialdienst Katholischer Frauen – SkF), d'autres initiatives et fondations offrant de l'aide aux femmes enceintes en situation de détresse.

Le défi de l'éducation et le rôle de la famille dans l'évangélisation

Commentaires afférents aux questions 45 et 46

Voir également ci-dessus les commentaires afférents aux questions 28 à 34.

En tant qu'institution qui soutient les familles dans leur tâche éducative, l'Église catholique jouit en Allemagne d'une haute réputation. Les crèches, garderies, écoles, établissements professionnels et supérieur enseignant les sciences de l'éducation, les centres d'éducation familiale, cours d'éducation, les lettres aux parents, guides pratiques et de nombreux autres moyens peuvent être cités ici en tant qu'éléments d'un important champ d'action de l'Église. Le cours de religion, la catéchèse familiale en préparation à la Première Communion et de nombreuses offres relevant de la pédagogie religieuse aux familles, aident ces dernières à communiquer la foi. Ce faisant, il faut répétitivement interroger sur les formes contemporaines et les possibilités, adaptées à l'âge, de cette assistance. Les concepts fructueux une fois ne valent pas sans limitations pour l'avenir. La volonté de fournir une orientation aux

enfants lorsqu'ils partent sur le chemin de la vie est nettement perceptible chez les familles, mais souvent accompagnée d'une incertitude quant à la façon de transformer cette volonté en réalité.